



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO de l'enseignement public

Syndicat départemental des Bouches du Rhône 13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille
Tel : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

1^{er} degré PES1 IUFM n°3 janvier 2011

Vous venez de finir votre première période de remplacement en responsabilité où vous avez dû vous confronter avec la réalité du terrain.

Sans formation, vous avez dû vous prêter au périlleux exercice de remplacement dans une classe.

La masterisation imposée en force par le ministère vous a privés d'une formation initiale et ne vous propose qu'un simulacre de formation.

Vous êtes donc tiraillés entre une classe avec toutes ses exigences, l'attente d'un éventuel remplacement, et un retour en formation à chaque veille de vacances.

Ces remplacements ne vous sont même pas garantis, chaque circonscription devant jongler avec les congés qui s'annoncent, vos disponibilités entre les stages, et les exigences de votre validation à travers des visites obligatoires puisqu'elles vont entraîner votre validation, mais surtout votre titularisation dans des conditions qui ne sont pas encore définies !

An delà de l'aide concrète que le SNUDI FO vous propose tout au long de votre année, le SNUDI FO continue de se battre pour obtenir le retrait des décrets sur la masterisation.

Commencez à constituer votre dossier:

- Conserver et réclamer **tous** les rapports de visite.
- Se faire des fiches de suivi de stage en notant : les « incidents » rencontrés avec les parents, les titulaires de l'école, au cours des différentes visites ...
- Sur chaque rapport, noter, s'il y en a, les points négatifs, afin d'y apporter une régulation en priorité, lors des prochaines visites.
- Dans ce cas, demander à vos formateurs, en particulier votre formateur ressource, un soutien, un suivi, un complément de formation.
- Contacter le syndicat, si un rapport a été trop négatif.
- Contacter le syndicat si la commission d'évaluation de décembre a révélé des faiblesses dans votre pratique.

Dans ce département, l'Inspecteur d'Académie a choisi de valider votre année uniquement à partir d'une visite finale d'un IEN (entre le 16 mai et le 3 juin). En cas de non-validation, rien pour le moment ne fixe d'éventuelles solutions de remédiation, ni les conditions d'une prolongation de scolarité sur le mode des années passées.

Attention, votre nombre de jours d'absence est compté, veillez à le tenir vous-même à jour en cas de difficulté pour un éventuel appel.

Mais surtout, dix mille questions ont déjà surgi !

Dès votre affectation, vous avez été livrés dans votre prise en charge de la classe et les formateurs n'arrivent pas toujours à répondre à :

- L'intégration d'un enfant handicapé dans votre classe.

La gestion de l'AVS qui l'accompagne ou justement le manque d'AVS.

- La détresse d'un enfant pour lequel vous pensez qu'il fallait faire un signalement.
- La grande difficulté scolaire d'un ou de plusieurs élèves sans réseau, ni aide spécialisée.
- Des ennuis familiaux qui vous obligeraient à vous absenter une journée.
- Les bonnes réponses à apporter au directeur, au conseiller pédagogique, aux membres du réseau, à l'IEN. Parmi tous ces gens, qui est supérieur hiérarchique ? Comment trier ce qui est conforme aux textes et ce qui ne l'est pas ?
- Le désarroi du T1 ou du T2, rencontré dans cette nouvelle école, parce qu'on lui a fortement conseillé de faire les évaluations facultatives que ses collègues ont refusées les années passées, parce qu'on décide pour lui des réunions le soir, le mercredi matin, parce qu'on l'oblige à des échanges de services pour l'anglais, parce qu'il repart en formation à une période qui perturbe sa classe, sur un contenu qu'il n'a pas choisi...
- Quelle attitude adopter si on remplace un collègue de CM2 ou de CE1 pendant la période des évaluations nationales sujettes à tant de polémiques.
- Les longueurs des trajets (jusqu'à 80 km) de votre domicile à votre affectation de SR.
- La longueur des semaines entre la classe, les préparations, les réunions d'école, celles des formateurs, des CPC ...
- Le flou pour obtenir les indemnités de stages qui vous sont dus pour le retour à l'IUFM.
- Le long délai pour obtenir les indemnités de déplacement dus aux brigades de remplacement qui pour le moment ne couvrent pas vos frais de déplacement.
- ...

C'est tout ce qui fait *aussi* la réalité de cette profession.

Ces problèmes rencontrés dès les premières semaines sont ceux que vous rencontrerez tout au long de ces remplacements de cette première année, mais aussi dans vos premières années d'enseignement.

Ne restez pas isolés, ne vous laissez pas dire n'importe quoi, adressez vous au syndicat afin qu'il vous renvoie aux textes légaux, qu'il vous renseigne sur ce que sont vos droits, vos droits de salariés, vos droits de fonctionnaires.

Contactez-nous pour :

- Les changements de départements : ineat – exeat
- Les indemnités de stages, de déplacement.
- les indemnités ZEP
- la validation des services auxiliaires etc ...

✂-----

➔ Je souhaite recevoir les informations syndicales du SNUDI Force Ouvrière

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : e-mail :

Contacts : Secteur Aix : Philippe Roms 06 77 05 66 05 snudifo13aix@wanadoo.fr
Secteur Marseille : Martine Dupuy 06 13 80 64 16 contact@snudifo13.org

➔ Je désire adhérer au SNUDI-FO

Cotisation pour l'année 2010 : payable en un ou plusieurs chèques (66% déductibles des impôts 2010)

PE2 : 75 € T1 : 125€ PE1 : 20€ Maître Formateur : voir tableau dans vos écoles